

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/12/2022
	FA		FB		FC		
Ventes de marchandises							
- biens	FD		FE		FF		
Production vendue :							
- services	FG	3 858 532	FH		FI	3 858 532	3 661 646
Chiffre d'affaires net	FJ	3 858 532	FK		FL	3 858 532	3 661 646
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	9 649	40 234
Autres produits (1) (11)					FQ	168	12
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 868 350	3 701 892
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	927 139	848 183
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	38 067	28 272
Salaires et traitements					FY	2 445 566	2 373 445
Charges sociales (10)					FZ	277 626	263 329
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)					GA	36 599	44 429
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	38 225	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	6 663	53 209
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	3 769 885	3 610 866
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	98 465	91 026
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 286	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	12 286	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 014	9 023
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	6 014	9 023
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	6 272	-9 023
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	104 737	82 003

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

		31/12/2023	31/12/2022
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	140
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	12 048
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 048
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-12 048
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ	7 404
	Impôts sur les bénéfices X	HK	17 854
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 880 636
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 805 801
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	74 835
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :		
	facultatives A6		
	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		
	- Sortie des Immobilisations corporelles		12 048
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		
		Charges antérieures	Produits antérieurs

2M & Associés
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
d'administrateurs judiciaires au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS
829 018 480 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes
La Gérance

 *MARTINEE Carole*

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	42 302	AG	42 302	
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	307 697	AU	212 655	95 041
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	500	CV	500	500
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	43 559	BI	43 559	41 049
TOTAL II	BJ	394 057	BK	254 957	139 100
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	878 579	BY	44 015	834 564
Autres créances (3)	BZ	49 569	CA		49 569
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	400 000	CE		400 000
Disponibilités	CF	27 665 516	CG		27 665 516
Charges constatées d'avance (3)	CH	5 690	CI		5 690
TOTAL III	CJ	28 999 354	CK	44 015	28 955 338
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	29 393 410	IA	298 973	29 094 438
(1) Droit au bail			(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an
Clause de réserve de propriété : Immobilisations			Stocks		Créances

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

			Net	31/12/2023	Net	31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	2 000	DA	2 000	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	200	200	
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	114 169	57 368	
Report à nouveau			DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	74 835	56 801	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
		TOTAL I	DL	191 203	116 369	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
		TOTAL II	DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
		TOTAL III	DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS	252	389	
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	242 119	379 910	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	1 009 112	990 151	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 000	192 255	
Dettes fiscales et sociales			DY	332 946	226 231	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	27 309 806	9 921 254	
Produits constatés d'avance (4)			EB			
		TOTAL IV	EC	28 903 234	11 710 189	
Écarts de conversion passif		V	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE	29 094 438	11 826 558	

Renvois :						
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
(2) Dont écart de réévaluation libre			1D			
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)			1E			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	28 801 113	11 468 070	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

2M & Associés
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
d'administrateurs judiciaires au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS
829 018 480 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 74 835 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	74 835 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 89 004 euros	25 165 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 1 000 euros par part sociale	100 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés prennent également acte qu'il leur a été rappelé, pour les associés personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17,2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les associés reconnaissent avoir été informés qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé « travailleur indépendant non agricole », son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux qui s'élèvent à ce jour à 17,2% pour la fraction des dividendes qui n'excède pas 10% du montant cumulé de sa quote-part du capital social et des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte-courant d'associé appréciés à la date de clôture de l'exercice qui précède la mise en paiement du dividende,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède 10% du montant cumulé de sa quote-part du capital social et des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte-courant d'associé appréciés à la date de clôture de l'exercice qui précède la mise en paiement du dividende.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent extrait a été signé de manière électronique par l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Pour copie certifiée conforme
Carole MARTINEZ
Gérante

 MARTINEZ Carole

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 29 094 438 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 74 835 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

.../...

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Dans le cadre de ses missions d'administrateurs, la S.E.L.A.R.L. est amenée à gérer des fonds pour le compte d'autrui. Des comptes courants sont ouverts à cet effet, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au 31 Décembre 2023, le montant total géré dans le cadre de ses missions s'élève à €. 27 309 024. Ce montant est inscrit à l'actif dans la rubrique « Disponibilités » et au passif dans les « Autres dettes ».

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Participation des Salariés

L'accord de participation signé en mars 2018 a été dénoncé avec effet au 31 Décembre 2022. Aucune provision n'a donc été constituée au titre de cet exercice.

Engagements pris en matière de retraite

En 2018, la société a racheté à une convention d'assurance Entreprise I.F.C. souscrite par la Banque Nuger auprès d'ANTARIUS. Au 31 décembre 2022, la valorisation de ce contrat s'élève à €. 303 779.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

*

*

*/